

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois

Délibération du Bureau Communautaire

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
VOTES : Contre 0 Pour 11 Abstentions : 0	
Date de convocation : 05 juin 2024	
DELIBERATION N°BUR2024-006	

L'an *DEUX MILLE VINGT QUATRE*, le ONZE JUIN

Le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château St Gildas-des-Bois,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil au siège de la Communauté de Communes

sous la présidence de : Jean-Louis MOGAN

secrétaire de séance : Jean-François VIGNARD

Ont répondu à l'appel :

Crossac :

M. Olivier DEMARTY,

Drefféac :

M. Philippe JOUNY,

Missillac :

MM. Jean-Louis MOGAN, Jean-François VIGNARD

Pont-Château :

Mme Danielle CORNET, Sylvie FUSELLIER,
M. Stéphane POILVÉ

St Gildas des Bois :

M. Jean-François LEGRAND,

Ste Anne-sur-Brivet :

M. Jacques BOURDIN,

Ste-Reine de Bretagne :

M. Michel PERRAIS,

Sévérac :

M. Didier PÉCOT.

Excusés :

Mme Dominique FRASLIN
M. Frédéric MILLET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

OBJET : Subventions à des associations

Il est proposé au bureau communautaire de procéder à l'attribution des subventions suivantes :

- Les Terres Alezanes, pour l'organisation des finales du championnat de France de Moutain Trail à Sainte-Anne-sur-Brivet : 2 000 €
- Bises, Organisation du Festival Culturel de l'Arbre : 1 600 €.
- Concours national d'attelage 2024 à Pont-Château : 2 000€
- Association des artisans et commerçants Brivetains pour l'organisation de la foire exposition en octobre 2024 : 1 000€

Vu les demandes de subventions adressées à la communauté de communes ;

Vu la délibération N° 2022-001 en date du 22/02/2022 portant délégation au bureau communautaire

Considérant la volonté de la communauté de communes de soutenir les actions associatives d'intérêt communautaire.

Sur la proposition de Jean-François VIGNARD, Vice-président en charge des finances,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Attribue les subventions suivantes :

- Les Terres Alezanes, pour l'organisation des finales du championnat de France de Moutain Trail à Sainte-Anne-sur-Brivet : 2 000 €
- Bises, Organisation du Festival Culturel de l'Arbre : 1 600 €.
- Concours national d'attelage 2024 à Pont-Château : 2 000€
- Association des artisans et commerçants Brivetains pour l'organisation de la foire exposition en octobre 2024 : 1 000€

Ainsi fait et délibéré aux jours, mois et an que dessus.

Suivent les signatures au Registre des délibérations.

- Transmis au représentant de l'Etat le : 19 JUIN 2024

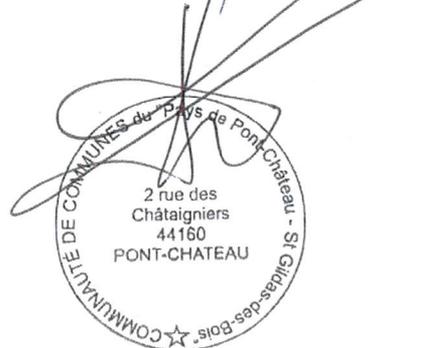
- Publié le : 19 JUIN 2024

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication (saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr)

Le Président
Jean-Louis MOGAN



Le secrétaire de séance,
Jean-François VIGNARD



Accusé de réception en préfecture
044-200000438-20240611-20240611-BUR006-DE
Date de télétransmission : 19/06/2024
Date de réception préfecture : 19/06/2024